



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de Services – Prestations intellectuelles
Attractivité touristique - N°2020-01

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **Vendredi 28 février 2020 à 11 heures.**

1- Identification du pouvoir adjudicateur

SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

| | |
|---|----------------|
| Adresse : | Téléphone : |
| ECOPARC Coeur d'Hérault, La Garrigue 9 rue de la Lucques, Bat B 34725 Saint André de Sangonis | 04.67.02.01.01 |

2- Objet du marché

| | |
|-----------------|---|
| Objet du marché | Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour le renforcement de l'attractivité touristique du PCH : Stratégie de développement et Approche organisationnelle & juridique |
| Code (s) CPV | <u>79310000-0 - Services d'études de marchés</u> <u>79990000-0 - Services divers aux entreprises</u> |

3- Références et procédure

| | |
|------------------------|--|
| Procédure de passation | Procédure adaptée – article 27 du décret 2016 - 360 du 25 mars 2016 Le marché à intervenir est un marché public de Services (Prestations intellectuelles) |
|------------------------|--|

4- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Forme du marché | Marché public ordinaire – Procédure Adaptée au vu du montant estimatif : 50 000 € |
| Décomposition du marché | Lot unique En effet, compte tenu de la spécificité de la mission, il n'est pas prévu de décomposition en lots. |
| Durée du marché / Délai d'exécution | Délai d'exécution : à préciser par le cabinet (12 mois maximum) Point de départ du délai : Ordre de service (courant Mai 2020). Réunion de lancement de la mission : Courant Mai 2020 (date à confirmer) |
| Forme juridique de l'attributaire | Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016. |
| Autres dispositions | L'offre présente une étape optionnelle (voir CCTP et Bordereau des prix) |

5- Financement et exécution

| | |
|--|---|
| Modalités de financement | Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault. Conditions de règlement : Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Par acomptes successifs à l'issue de la réalisation de chaque étape de la mission. • Le prix est ferme et forfaitaire. |
| Personne habilitée : | Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault |
| Ordonnateur : | Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault |
| Comptable assignataire des paiements : | Monsieur Le Trésorière générale de Clermont l'Hérault |
| Imputation budgétaire | SYDEL – Mission Tourisme – 611 : Prestation |

6- Informations techniques

| | |
|--|--|
| Maître d'œuvre (interne) : | SYDEL Pays Cœur d'Hérault - Service : Tourisme |
| Ordonnancement, pilotage et coordination | Service : Tourisme |
| Contrôle technique | Service : Tourisme |
| Variantes | Autorisées |

7- Consultation

| | |
|---|--|
| Dossier de Consultation des Entreprises | <p><u>Retrait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SYDEL rubrique marchés : https://www.coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics <p><u>Pièces constitutives du DCE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • le règlement de la consultation, • l'acte d'engagement, • le CCTP • le bordereau des prix <p><u>Modification de détail au dossier de consultation</u> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.</p> |
|---|--|

| | |
|--------------------------------|---|
| Renseignements complémentaires | <p>Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à : Mme Magali Leon Philip : tourisme@coeur-herault.fr</p> <p><u>Correspondant pour renseignements administratifs:</u> Evelyne Séjourné 04.67.02.01.01</p> <p><u>Correspondant pour renseignements techniques :</u> Magali Léon-Philip 04.67.02.93.19</p> <p>Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.</p> |
|--------------------------------|---|

8- Date de remise des offres

| | |
|---|---------------------------------------|
| Date et heures limites de remise des offres | Vendredi 28 février 2020 à 11 heures. |
| Durée de validité des offres | 90 jours |

9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

| | |
|---------------------------------|---|
| Documents liés à la candidature | <ul style="list-style-type: none">- Lettre de candidature ou Imprimé DC1;- Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ;- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ;- Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature;- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;- Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; |
| Documents liés à l'offre | <ul style="list-style-type: none">- Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, <u>dater et signer</u> ;- Le CCTP joint au présent règlement de consultation <u>signé</u> ;- Le Bordereau des prix daté et signé- Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation faisant apparaître le nombre de journées, le coût journalier des différents intervenants et les frais annexes (devis détaillé) <u>signé</u> ;- Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant :<ul style="list-style-type: none">o Le descriptif de la méthodologie;o La composition de l'équipe proposée pour l'élaboration de l'étude; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa missiono Le nombre de réunions, détaillé par phases de l'étude ;o Le montant forfaitaire d'une réunion supplémentaire;o Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission. |

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

| | |
|--|---|
| Conditions d'envoi ou de remise des plis | <p>Les candidats ne peuvent utiliser que les deux modes de transmission prévus ci-dessous sous peine de rejet des deux réponses.</p> <p><u>Remise des plis sous support papier :</u> Sous la référence « NE PAS OUVRIR » Offre relative à la consultation « Attractivité touristique - N°2020-01 » Adresse postale de réception des offres : voir adresse du Sydel en page n°1</p> <p><u>ou remise des offres sur la plateforme site</u> à l'adresse indiquée : http://www.e-marchespublics.com</p> |
|--|---|

10- Négociation

4

| | |
|--|--|
| Négociation prévue | Oui |
| Objet | Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché. |
| Sélection des candidats admis à négocier | Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. |
| Modalités | La négociation se fera par audition téléphonique A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. |

11 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des propositions :

| N° | Descriptif du critère | Pondération |
|----|------------------------------------|-------------|
| 1 | Valeur technique de la proposition | 50 % |
| 2 | Prix de la prestation | 30 % |
| 3 | Délais d'exécution | 10 % |
| 4 | Accompagnement | 10% |

Méthode de notation :

Une note sur 20 est donnée à chaque critère puis est pondérée. Le total des notes pondérées de l'ensemble des critères fixe la note finale de l'offre. Cette note permettra le classement des offres.

La valeur technique sera appréciée (note sur 20) au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Moyens (personnels et matériel) : organisation de la société et pertinence de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission (profil intervenants / compétences), notés sur 3 points ;
- Références du cabinet d'études relatives à l'élaboration d'études similaires (3 points) en détaillant les expériences sur des territoires similaires (2 points), notées sur 5 points.

- Description précise de la méthodologie proposée en explicitant la compréhension du contexte et les enjeux du projet (d'éventuelles réflexions originales sont acceptées), les moyens techniques mis en œuvre, notée sur 10 points.
- Procédures et moyens de communication mis en œuvre afin de diminuer les supports papier et les déplacements, notées sur 2 points.

Pour le critère Prix, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la plus basse obtient la note maximale de 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(Montant de l'offre la plus basse / Montant de l'offre du candidat) X 20

Pour le critère Délais d'exécution, la méthode de notation retenue est la suivante :

L'offre la moins disante obtient la note maximale soit 20/20.

La note attribuée aux autres candidats est calculée comme suit :

(délai en semaine de l'offre moins disante / délai en semaines de l'offre du candidat) X 20

Le candidat ayant proposé un planning et un délai non cohérent, ni réaliste se verra attribuer une note égale à 0.

5

Le critère Accompagnement sera apprécié (note sur 20) au regard de la note méthodologique proposée pour assurer la mission sur la base des 4 sous critères suivants :

- Moyens (personnels et matériel) : organisation de la société et pertinence de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la mission (profil intervenants / compétences), notés sur 3 points ;
- Références du cabinet d'études relatives à l'accompagnement de structures à une nouvelle organisation (3 points) en détaillant les expériences sur des missions similaires (2 points), notées sur 5 points.
- Description précise de la méthodologie proposée en explicitant la compréhension du contexte et les enjeux du projet (d'éventuelles réflexions originales sont acceptées), les moyens techniques mis en œuvre, notée sur 10 points.
- Procédures et moyens de communication mis en œuvre afin de diminuer les supports papier et les déplacements, notées sur 2 points.

12- Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Montpellier

Avant la signature du contrat :

Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- -Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- -Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- -Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

Documents complémentaires

- Acte d'engagement : ATTRI 1
- CCTP
- Bordereau des Prix (voir ci-après)

BORDEREAU DES PRIX

Marché public de Services – Prestations intellectuelles N°2020-01

Titre : Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour le renforcement de l'attractivité touristique du PCH : Stratégie de développement et Approche organisationnelle & juridique

Tranche ferme

| Type de prestation | Nombre | Prix unitaire HT | Prix global HT |
|--------------------|--------|------------------|----------------|
|--------------------|--------|------------------|----------------|

Etudes :

| | | | |
|---------|--|--|--|
| Phase 1 | | | |
| Phase 2 | | | |
| Phase 3 | | | |
| | | | |
| | | | |

Rapports

| | | | |
|----------------------|--|--|--|
| Rapports fin phase 1 | | | |
| Rapports fin phase 2 | | | |
| Rapports fin phase 3 | | | |
| | | | |
| | | | |

Réunions :

| | | | |
|-------------------------------|--|--|--|
| Réunion de lancement | | | |
| Réunion du comité technique | | | |
| Réunion du comité de pilotage | | | |
| Réunion fin phase 1 | | | |
| Réunion fin phase 2 | | | |
| Réunion fin phase 3 | | | |
| Présentation rapport final | | | |
| | | | |
| | | | |

Total général HT :
Total TVA :
Total général TTC :

BORDEREAU DES PRIX

Marché public de Services – Prestations intellectuelles N°2020-03

Titre : Assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour le renforcement de l'attractivité
touristique du PCH : Stratégie de développement et Approche organisationnelle &
juridique

Tranche Conditionnelle

| Type de prestation | Nombre | Prix unitaire HT | Prix global HT |
|--------------------|--------|------------------|----------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Total général HT :
Total TVA :
Total général TTC :